VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2023 WWW.TEMOIGNAGES.RE

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N° 21417 - 79EME ANNÉE

Arrivée d'un navire de pêche battant pavillon sri-lankais

Crise des réfugiés : les Sri-Lankais doivent être traités comme les réfugiés d'Ukraine

Un bateau en provenance du Sri Lanka est arrivé hier au Port. Cette nouvelle arrivée de passagers sans visa montre que le message de répression adressées par les autorités de l'immigration à La Réunion ne passe pas au Sri Lanka.

Tant que les conditions de l'émigration seront réunies dans ce pays, alors des bateaux de réfugiés vogueront vers La Réunion. Les autorités de l'immigration à La Réunion décideront-elles de soutenir l'expulsion de toutes ces personnes qui prennent le risque d'une traversée de plusieurs semaines pour une vie meilleure ?

Tout comme les autres îles de cet océan, La Réunion sera sans doute confrontée à l'accueil de réfugiés du climat. Seront-ils traités comme les réfugiés du Sri Lanka ?

Les conditions d'accueil offertes par l'Union européenne, et donc à La Réunion, aux réfugiés venus d'Ukraine montre qu'il est possible d'agir autrement.

Un communiqué de la Préfecture de La Réunion annonce l'arrivée, hier au Port, d'un bateau en provenance du Sri Lanka. Il transportait 7 personnes :

« L'embarcation immatriculée IMULA 0813 KLT et portant le nom de « MALITHA PUTHA » est arrivée au Grand port maritime de La Réunion ce jeudi 7 décembre 2023 à 12h37.
Les 7 passagers, des hommes majeurs, sont actuellement pris en charge par les services de l'État pour leur bilan sanitaire et leur placement en zone d'attente. Il n'y a ni malade, ni blessé.
En cas de demande d'asile, comme le prévoit la procédure ils feront l'objet d'entretiens avec l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) pour statuer sur leur admission au séjour.
Pendant cette période, l'ensemble de ces personnes seront prises en charge, en matière d'hébergement et sur le plan sanitaire, par les services de l'État, sous le contrôle d'un juge. »

Une traversée de plusieurs semaines

Jusqu'ici, les passagers de ce type de bateau en provenance du Sri Lanka étaient tous des réfugiés. Ils venaient chercher asile chez un peuple frère de l'océan Indien, mais ce ne sont pas les Réunionnais qui fixent les règles d'entrée à La Réunion. La demande d'asile est gérée par l'administration de l'État et la justice selon des lois et règlements qui ont été élaborés à Paris. La décision est appliquée par les agents de l'État. C'est ce que rappellent plusieurs affrètements d'avion de ligne par l'État pour expulser des réfugiés Sri-Lankais vers le pays qu'ils fuyaient.
Il y a fort à parier que les passagers du bateau n'ont pas de visa pour entrer à La Réunion. Ils seront donc traités comme des personnes en situation irrégulière, susceptibles d'être retenus prisonniers en attendant une expulsion possible.

Message de répression

A ce jour, une grande proportion de ces réfugiés du Sri Lanka a été expulsée. Pour l'État, il s'agit de faire passer le message aux potentiels réfugiés sri-lankais qu'ils ne sont pas les bienvenus à La Réunion. Le but est d'espérer voir stopper ce nouveau flux de migration qui touche notre île. Il est pourtant bien marginal, par rapport aux milliers de personnes venues d'Europe qui s'installent chaque année à La Réunion. Mais à la différence des Sri-Lankais, ces candidats à la migration à La Réunion sont des citoyens de l'Union européenne. Une simple carte d'identité suffit pour entrer à La Réunion, pas besoin de visa comme c'est la règle pour les habitants des pays voisins de La Réunion. Les motivations d'arrivée à La Réunion sont souvent d'ordre économique.
Pour les Sri-Lankais, l'émigration vers notre île est le moyen d'espérer vivre dans la sécurité et la dignité. Le Sri Lanka a été touché par une grave crise écono-

mique et politique. La pauvreté a fortement augmenté, et il est difficile pour beaucoup de se nourrir correctement. Ils ne sont au maximum que quelques dizaines, mais ils risquent l'expulsion et donc le retour forcé au Sri Lanka.

Les réfugiés d'Ukraine ont droit à un travail et à un logement

Cette nouvelle arrivée hier au Port montre que ce message de répression à l'égard des réfugiés ne passe pas au Sri Lanka. Tant que les conditions de l'émigration seront réunies dans ce pays, alors des bateaux de réfugiés vogueront vers La Réunion. Les autorités responsables de l'immigration à La Réunion décideront-elles de soutenir l'expulsion de toutes ces personnes qui prennent le risque d'une traversée de plusieurs semaines pour une vie meilleure ?
Avec l'accélération de la crise climatique, de nouveaux flux de migration risquent de surgir dans l'océan Indien. Des régions d'Asie et d'Afrique ne seront plus habitables en raison de la chaleur et de l'humidité, l'eau commence déjà à manquer dans plusieurs pays autour de La Réunion. Notre île fait partie de l'océan Indien, une région du monde parcourue d'importants courants migratoires depuis plusieurs milliers d'années. Tout comme les autres îles de cet océan, elle sera sans doute confrontée à l'accueil de réfugiés du climat. Seront-ils traités comme les réfugiés du Sri Lanka ?
Les conditions d'accueil offertes par l'Union européenne, et donc à La Réunion, aux réfugiés venus d'Ukraine montre qu'il est possible d'agir autrement. Ces derniers bénéficient d'un droit au séjour immédiat, avec possibilité d'accéder à un travail et à un logement. Pourquoi tous les réfugiés entrant à La Réunion n'ont-ils pas les droits des réfugiés venus d'Ukraine ?

M.M.

Les salariés et la direction du « Quotidien » reçus au Conseil départemental

Département «fera ce qui est en son pouvoir pour accompagner le Quotidien»

Cyrille Melchior, président du Département de La Réunion, a reçu à leur demande, ce jeudi 7 décembre, Carole Chane-Ki-Chune, la Présidente de la SAS « Le Quotidien », Vincent Vibert, directeur du journal, et deux représentants des salariés, Olivier Danguillaume et Sandra Mithra, venus lui présenter les difficultés rencontrées par leur entreprise, placée en liquidation judiciaire.

Le Président du Conseil départemental leur a redit son espoir de voir survivre les deux titres de la presse écrite réunionnaise, tous deux porteurs d'une mission d'intérêt général pour la population de l'île. Il leur a également rappelé qu'il a fait part d'un nécessaire soutien public à la presse écrite réunionnaise lors de la dernière réunion d'étape du Comité interministériel des outre-mer (CIOM), en présence du ministre chargé de l'outre-mer, Philippe Vigier.

Devant l'inquiétude des salariés quant à leur avenir, le Département fera ce qui est en son pouvoir pour accompagner « le Quotidien ». Il souhaite que le repreneur qui sera choisi puisse pérenniser ce média utile aux Réunionnais.

Explosion et inondations

Etat d'urgence hier aux Seychelles

Le président des Seychelles, Wavel Ramkalawan, a déclaré l'état d'urgence pour la journée de jeudi après qu'une énorme explosion à la Civil Construction Company Limited (CCCL) ait causé des dégâts massifs dans la zone industrielle de Providence et ses environs, et que d'importantes destructions se soient produites dans le nord de l'île de Mahé à cause des inondations après de fortes pluies.

Wavel Ramkalawan a déclaré lors d'une conférence de presse en direct que l'état d'urgence serait en vigueur le jeudi 7 décembre uniquement et s'appliquerait à l'île de Mahé, pas aux autres îles.
Wavel Ramkalwan a déclaré aux journalistes que trois personnes sont mortes des destructions causées par les inondations après plusieurs jours de fortes pluies dans les districts de Bel Ombre, Beau Vallon et Glacis mercredi soir. Il a exprimé ses condoléances à leurs familles, qu'il connaît personnellement.

178 blessés à cause d'une explosion

Selon l'agence de santé des Seychelles, l'explosion dans la zone industrielle de Providence a fait 178 blessés. La plupart des patients, 81, se sont présentés à l'hôpital des Seychelles, 53 au centre de santé d'English River et 44 au centre de santé d'Anse Royale.
« Nous avons tous été choqués tôt le matin d'entendre une forte explosion » qui a été entendue dans les districts du nord, a déclaré le chef de l'État seychellois. « J'ai alors été informé que ce n'était pas du tonnerre mais que c'était tous les explosifs stockés au CCCL qui servent aux dynamitages qui avaient explosé. Différentes agences se sont rendues au Petit Paris et elles ont été choquées par ce qu'elles ont vu », a déclaré Ramkalawan.

Providence est une zone industrielle située à l'est de Mahé, l'île principale, où se trouvent de nombreuses entreprises, notamment des banques, des restaurants et des magasins.
Le Président a déclaré que la police enquêtait actuellement sur la cause de l'explosion et que « nous ne négligerons aucun effort jusqu'à ce que nous parvenions à la racine de la cause ».
« Nous aurons également des discussions avec CCCL et UCPS pour discuter du déplacement de leur stockage d'explosifs ailleurs », a-t-il déclaré.

Appel à la solidarité des Seychellois

Compte tenu de l'ampleur des dégâts causés, le gouvernement a déclaré qu'il faciliterait l'accès aux prêts pour ceux qui auront besoin d'un nouveau logement. Il a appelé tous les Seychellois à faire preuve de solidarité et à se manifester et à apporter leur aide de toutes les manières possibles.
« Je demande également aux banques de considérer les personnes touchées par les événements comme des cas particuliers et de ne pas leur facturer des intérêts élevés sur leurs prêts », a déclaré Ramkalawan dans son appel aux institutions financières locales.
Il existe des fonds dans le budget national pour faire face aux catastrophes, notamment des fonds de réserve qui aideront les personnes touchées par les catastrophes.
Le président des Seychelles, Wavel Ramkalawan, a annoncé jeudi en fin d'après-midi dans un communiqué de presse que les Seychelles n'étaient plus en état d'urgence à partir de 17h50.
Il a annoncé l'ouverture d'un fonds de secours appelé Fonds pour les catastrophes du 7 décembre, dans lequel les habitants des Seychelles ou de l'étranger peuvent faire des dons monétaires en roupies seychelloises, en dollars américains, en livres sterling et en euros.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Si ni rapèl pî bien sak Paul Vergès la di é sak li la fé, Bann kolonyo pou zot par, i ansouvien bien !

Mézami si néna in mérite ni atribyé noute kamarade Paul épi lo parti kominiss an zénéral sé la kapassité invante toute kalité solission pou amenn noute péi dann shomin noute dévlopman. Boudikonte sé kékshoz ni koné mé souvan défoi sa la fine sorte in pé tro dann noute tète.

Aprésa nou la vi Didier Robert épi son bann zalyé démonte pan par pan noute bon projé kominiss é rényoné pou ranplass ali par in médlé néo-kolonyal pou rodone ali favèr. Nou la vi galman la gosh tro okipé pou fé la konkète lo pouvoir pou inpoz in lign fèrm konte kolonayl.

Mé sak nou la romarké é plizanpliss sé la mémoir lo néokolonyal pou rapèl ali lo projé Paul Vergès é son lintanssion pou kass sa otan k'i pé. Néna inn-dé zour nou la vi dann Témoignaz koman l'éta épi son bann lantropriz — konm l'EDF — apré démonte noute prozé d'lotonomi dann l'énèrji pou ranplass ali par in prozé d'dépandanss néo-kolonyal.

Nou la bo dir, suiv in diréksion konmsa sé tourn lo do avèk lintéré lo pèp rényoné la lign néo-kolonyal i shanj pa, li pass landroi li désside passé é tanpi si in zour lo pèp rényoné lé kite pou pèye lo po kassé. Ni pouré galman anparl lotonomi alimantèr pars sa ossi bann kolonyal i vé pa — mèm li vé koupe shomin so lotonomi-la.

Néna ossi noute 25 propozission é si nou ni koné pi sa si tèlman bien par kèr bann néo-kolonyo zot i koné bien é sé in zé pou zot prann lo kontro-pyé noute bann propozission é opliss i sava, opliss ni romarke lo pouvoir néokolonyal i koné bien sak Paul Vergès épi lo parti kominiss néna dann zot tiroirépi son stratézi.

Alor mézami, alon pansh anou in pé dsi la stratézi Paul Vergès épi sak bann kominiss la fé landroi zot i égzèrss — osinonsa zot la égzèrs in pouvoir partikilyé… Mi diré mézami, la lite konte-kolonyal i fé k'komanssé é i fo amenn ali, dann lintéré lo pèp rényoné. Avèk bann néo-kolonyal konm énmi prissipal.

A bon antandèr, salu !

Justin